

**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 JUIN 2019**

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Membres en exercice : 57	Présents : 29	Votants : 49
--------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille dix-neuf, le sept juin à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace Louison Bobet à QUIBERON.

Etaients présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Hélène CODA-POIREY, Bernadette DESJARDINS, Brunc GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Michel JEANNOT, Michel COUTURIER à Aurélie RIO, Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO à Fabrice ROBELET, Roland GASTINE à Annie AUDIC, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Jean-François GUEZET à Olivier LEPICK, Marie-Pierre HELOU à Chantal MAHIEUX, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Michel JALU à Philippe LE RAY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE à Gérard PIERRE, Pascal LE CALVE à Fay HURLEY, Marie-Lise LE ROUX à Ronan ALLAIN, Jessica LE VISAGE à Bernard HILLIET, Jean-Maurice MAJOU à Elisabeth GOUELLO, Christiane MOULART à Bruno GOASMAT, Joseph ROCHELLE à Aurélie QUEIJO, Odile ROSNARHO à Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Franck VALLEIN à Monique THOMAS, Valérie VINET-GELLE à Azaïs TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, François GRENET, Yvonnick GUEHENNEC, Kaourintine HULAUD, Roger JOFES, Laurence LE DUVEHAT, Marie-Éliane ROZO, Andrée VIELVOYE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/060	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer Mme Fay HURLEY, Secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2018DC/061	Adoption du procès-verbal de la séance du 5 avril 2019	Approuver le procès-verbal de la séance du 5 avril 2019	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2018DC/062	Attribution d'aides communautaires en faveur de la filière agricole	DECIDE : - d'attribuer une aide communautaire de 3 000 € et une participation de 280 € HT (soit 336 € TTC) par an et par agriculteur relative à l'accompagnement post installation assuré par la Chambre d'Agriculture sur une durée de 3 ans en faveur des exploitants agricoles s'installant sur le territoire de la Communauté de communes et répondant aux critères d'éligibilité présentés dans la fiche annexée ; - de verser à la Chambre le montant total des aides allouées dans ce cadre (3 bénéficiaires), en fonction du nombre de bénéficiaires, selon les modalités précisés dans la convention cadre	Délibération adoptée à la majorité (1 Abstention : Aurélie RIO)

		<p>en date du 29 mars 2019 qui la lie à la Chambre d'Agriculture ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de dire qu'en cas de cessation de l'activité de l'exploitant, une demande de remboursement de l'aide sera effectuée au prorata si l'activité a moins de 3 ans ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	
N° 2018DC/063	Création d'un dispositif d'aide communautaire « Pass Commerce Artisanat »	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la création du dispositif « Pass Commerce Artisanat » dont les principales modalités (bénéficiaires, critères d'éligibilité, calcul et financement de la subvention) sont détaillées dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération ; - d'approuver la convention pour la mise en œuvre du dispositif « Pass Commerce Artisanat » avec le Conseil régional de Bretagne ainsi que l'ensemble de ses annexes ; - d'autoriser M. le Président à signer la convention, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier et notamment les décisions individuelles d'attribution d'aides qui seront prises dans ce cadre. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/064	Destination touristique « Bretagne Sud-Golfe du Morbihan » Validation de la stratégie touristique et de la participation financière pour les actions 2019	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider la stratégie touristique de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan, telle que présentée ; - de valider le lancement des actions des fiches 3, 7, 8, 9 et 11, prévues pour 2019 ; - de valider la participation financière 2019 d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour un montant de 17 323 €, sous réserve de l'obtention des aides de la Région ; - de créer un poste de chargé de mission « activités touristiques liées à l'eau » à temps complet sur le grade d'attaché territorial pour une durée de 6 mois (à compter de la date de recrutement) en accroissement temporaire d'activité. Le traitement sera calculé au maximum par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire d'attaché. L'agent travaillera à l'échelle de la destination touristique, sous réserve de l'obtention des aides de la Région et de la participation financière des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales ; - de donner tous pouvoirs à M. le Président pour signer tous actes et documents et accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

<p>N° 2018DC/065</p>	<p>Guides randonnées et VTT : détermination du prix et avenant à la convention de délégation de service public relative à la gestion et à la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider les prix de vente par la Communauté de communes ainsi que les prix de revente par la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme des guides de randonnée/cyclo aux montants suivants (voir ci-dessous) ; - de conclure un avenant à la convention de délégation de service public du 31 décembre 2018 avec la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme, complétant l'annexe 3 (annexe tarifaire) et modifiant l'annexe 4 (annexe budgétaire) relative aux recettes et dépenses du compte d'exploitation 2019, faisant passer le total des produits d'exploitation concernant l'exercice 2019 de 2 077 997 € à 2 102 545 € ; - de modifier par conséquence le plan de financement de la demande de subvention au Département du Morbihan figurant dans la délibération n°2019DC/040 comme suit (voir ci-dessous) ; - d'autoriser M. le Président à solliciter le Département du Morbihan pour obtenir une aide à l'édition du document, ainsi que la recherche et la sollicitation de tout autre financement et subvention auprès d'autres partenaires potentiels ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
--------------------------	--	---	--

Coffret	Prix de vente à la SPL TTC	Prix de revente à une autre structure par la SPL TTC	Prix de revente au public par la SPL TTC
Ile & presqu'île	1,56€	1,56€	2€
Baie et golfe	2,77€	2,77€	4€
Terres d'Auray	2,25€	2,25€	4€
Ria et grand site	2,77€	2,77€	4€
VTT	1,39€	1,39€	2€

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant en € HT	Nature des recettes	Montant en € HT	%
Conception, création graphique	6 640€	Département (conception + impression 3000 exemplaires maximum)	4530 €	24%
Droits de reproduction IGN	2688€			
Impression 8000 exemplaires fiches & pochettes	9520€	AQTA (autofinancement)	14 318 €	76%
Total	18 848 € HT	Total	18 848€ HT	100,00%

<p>N° 2018DC/066</p>	<p>Conventionnement avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Morbihan (ADIL) – 2019-2021</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser l'adhésion de la Communauté de communes à l'ADIL pour une intervention coordonnée à l'échelle des 24 Communes-membres avec accompagnement « classique » et permanences sur l'ensemble du territoire, correspondant à un mode de cotisation intermédiaire ; - d'autoriser M. le Président à signer la convention Pluriannuelle d'objectifs avec l'ADIL au titre de l'exercice des compétences intercommunales ; - de verser une cotisation annuelle, calculée sur la base de 0,37 € par habitant, étant précisé qu'elle s'élève à 31 200 € au titre de 2019 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment les avenants à venir à la présente convention. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2018DC/067</p>	<p>Plateforme locale de rénovation de l'habitat : Avenant à la convention avec la Région Bretagne</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant à la convention d'attribution d'une subvention par la Région pour un accompagnement du projet de plateforme locale de rénovation de l'habitat – Année 3, ainsi que de tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2018DC/068</p>	<p>Ajustement des aides communautaires au recyclage immobilier - Plan Local de l'Habitat 2016-2021</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les modalités d'attribution des aides communautaires au recyclage immobilier ci-jointes ; - d'autoriser M. le Président à signer des arrêtés de subvention du présent dispositif et de tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2018DC/069</p>	<p>Ajustement des modalités d'instruction des dispositifs d'aides communautaires dédiées au foncier et à l'accession aidée</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les modalités d'attribution des aides communautaires ci-jointes et relatives : <ul style="list-style-type: none"> o à la production du logement social, o au règlement des garanties d'emprunts en faveur du logement social, o pour le portage foncier, o aux opérations en accession aidée, o pour la cession du foncier communal à un opérateur (offre nouvelle logement locatif social), o à la réhabilitation et au conventionnement du parc locatif public, - de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer des arrêtés de subvention des présents dispositifs, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

N° 2018DC/070	Projet de rédaction d'un Schéma d'accessibilité des médiathèques – Réseau des médiathèques	DECIDE : - de valider le projet d'élaboration d'un schéma d'accessibilité du réseau des médiathèques Terre Atlantique ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2018DC/071	Demande de subvention pour les travaux du Multi-accueil de Carnac	DECIDE : - d'approuver le plan de financement de cette opération présenté ci-dessous : - d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité

DEPENSES			RECETTES	
Contenu des travaux phase 1 (2019)	Montants En € HT	Montants En € TTC	Nature	Montants en €
Maître d'œuvre	22 232	26 678	Subvention CAF	157 575
Etude annexes-géotechniques	3 000	3 600	FCTVA	38 773
Coordinateur SPS	2 700	3 240	Autofinancement	40 014
Contrôleur technique	4 500	5 400		
Suppression abri jardin et construction local de rangement + préau	50 000	60 000		
Création salle d'activité 16 m2	28 800	34 560		
Changement de la porte d'entrée	5 000	6 000		
Changement des plans de change	15 000	18 000		
Sous-Total Phase 1	131 232	157 478		
Contenu des travaux phase 2 (2020)				
Extension salle de vie des Korrigans	40 000	48 000		
Changement porte vitrée espace restauration	5 000	6 000		
Installation de brise-soleil	15 000	18 000		
Sous-Total phase 2	60 000	72 000		
Aléas	5 737	6 884		
TOTAL	196 969	236 362	TOTAL	236 362

N° 2018DC/072	Attribution de fonds de concours pour les Communes d'Hoëdic, Houat, Landaul, Plumergat et Camors	DECIDE : - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 105 370 € à la Commune de Camors pour son projet de travaux de sécurité routière en agglomération RD 768 ; - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 127 500 € à la Commune d'Hoëdic pour son projet de restructuration de la zone portuaire du port de l'Argol ; - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 150 000 € à la Commune de Houat pour son projet de réhabilitation des	Délibération adoptée à l'unanimité
------------------	--	--	------------------------------------

		<p>deux bâtiments de l'ancienne école communale Saint-Gildas ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 150 000 € à la Commune de Landaul pour son projet de construction d'une salle communale ; - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 150 000 € à la Commune de Plumergat pour son projet de construction d'une médiathèque ; 	
		<ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	
N° 2018DC/073	Demande de subventions pour la création de la déchèterie à Houat	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le projet et le programme d'investissement de la déchèterie d'Houat, dans la limite des montants inscrits au Budget primitif 2019 ; - de valider le plan de financement ci-dessous (voir annexe) ; - d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions sur ces programmes d'investissements auprès de l'ADEME, de l'Etat (FNADT – CPER) et la Région dans le cadre du contrat de partenariat signé entre l'Etat, la Région et l'Association des Iles du Ponant, et à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/074	Avenants aux contrats d'affermage liant respectivement Auray Quiberon Terre Atlantique et Eau du Morbihan avec SAUR et STGS	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les termes des projets d'avenants aux contrats d'affermage du service public d'eau potable annexés, n°4 avec STGS concernant la Commune de Pluvigner et n°7 avec SAUR concernant l'ensemble des autres communes ; - d'autoriser M. le président à signer les avenants à intervenir ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/075	Modification des statuts du Syndicat de l'Eau du Morbihan	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'émettre un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat de l'Eau du Morbihan ci-joint et tel que rédigé en annexe à la délibération n°CS-2019-11 du Comité Syndical du 29 mars 2019 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/076	Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan et Ria d'Etel	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de donner un avis favorable sur le projet de SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel validé par la CLE le 24 janvier 2019 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/077	Proposition d'accord local : maintien de la composition actuelle du Conseil communautaire	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de maintenir la composition actuelle du Conseil communautaire arrêtée par M. le Préfet du Morbihan le 24 juillet 2018 ; 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> - de valider l'accord local et d'arrêter la répartition à 57 sièges entre les Communes-membres comme précisé ci-dessous : - d'autoriser M. le Président à transmettre pour délibération à chaque Commune l'accord local et à signer tout document y afférent. 	
--	--	--	--

Commune	Nombre de sièges actuels correspondant à l'accord local proposé
AURAY	8
BELZ	2
BREC'H	4
CAMORS	2
CARNAC	3
CRAC'H	2
ERDEVEN	2
ETEL	2
HOEDIC	1
HOUAT	1
LA TRINITE-SUR-MER	1
LANDAUL	2
LANDEVANT	2
LOCMARIAQUER	1
LOCOAL-MENDON	2
PLOEMEL	2
PLOUHARNEL	2
PLUMERGAT	3
PLUNERET	3
PLUVIGNER	4
QUIBERON	3
SAINTE-ANNE D'AURAY	2
SAINT-PHILIBERT	1
SAINT-PIERRE QUIBERON	2
TOTAL	57

N° 2018DC/078	<p>Désignation d'un représentant au Comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs de sites Natura 2000</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner M. Dominique RIGUIDEL comme représentant élu d'Auray Quiberon Terre Atlantique, pour siéger au sein du Comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées » et « Baie de Quiberon » ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
------------------	---	--	--

N° 2018DC/079	Mise à jour du tableau des emplois	DECIDE : - de mettre à jour le tableau des emplois de la Communauté de communes de la manière suivante, à compter 1er juillet 2019 :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
------------------	------------------------------------	---	---

Nombre de poste	Grade actuel	Nouveau grade
1	Technicien territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1	Technicien Territorial	Technicien principal de 2 ^{ème} classe
1	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
1	Attaché territorial	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise

N° 2018DC/080	Mise à jour du tableau des emplois - Modification du temps de travail	DECIDE, à compter du 1er juillet 2019 : - de supprimer un emploi d'adjoint technique à temps non complet (30/35ème) ; - de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/081	Mise à jour du tableau des emplois - Suppression d'emplois vacants	DECIDE : - de mettre à jour le tableau des emplois de la Communauté de communes en supprimant les emplois suivants à compter du 1er juillet 2019 : o Un emploi d'adjoint administratif à temps complet, o Un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet, o Un emploi d'adjoint technique à temps complet, o Un emploi d'agent social à temps complet, o Trois emplois de technicien à temps complet, o Un emploi de rédacteur à temps complet, o Un emploi d'attaché à temps complet, o Un emploi de puéricultrice de classe normale à temps complet ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>